

VILLE DE LIÉVIN
CONSEIL MUNICIPAL

04 AVRIL 2024

Compte rendu

SOMMAIRE

Appel des conseillers	4
Désignation du secrétaire de séance.....	4
Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale	4
I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 23 février 2024	5
II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).....	5
III. FINANCES.....	5
1. Approbation du compte de gestion 2023 du budget principal de la Ville	5
2. Approbation du compte administratif 2023 du budget principal	6
3. Approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe Halle couverte	6
4. Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe Halle couverte	7
5. Approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe Locations de salles.....	7
6. Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe Locations de salles.....	7
7. Approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe Production d'énergie	7
8. Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe Production d'énergie	7
9. Approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe Nauticaa	7
10. Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe Nauticaa	8
11. Approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe Lotissement Grand Siècle	8
12. Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe Lotissement Grand Siècle	8
13. Approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe Lotissement La Sablière	8
14. Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe Lotissement La Sablière	8
15. Vote du budget primitif 2024 du budget principal	9
16. Mise à jour des autorisations de programme au titre de l'exercice 2024 – Budget principal	15
17. Vote du budget primitif 2024 budget annexe Production d'énergie	16
18. Vote des taux de fiscalité directe locale 2024	16
19. Modification de la durée des amortissements du budget principal	17
IV. MARCHÉS PUBLICS	18
20. Constitution d'un groupement de commandes pour la maintenance prévention et curative des équipements mobiles.....	18
21. Location, pose et entretien des illuminations de Noël sur le territoire communal.....	18
V. AMÉNAGEMENT - URBANISME - FONCIER.....	19
22. ZAC Tranchée de Calonne - Résiliation partielle anticipée de la CPA (Concession Publique d'Aménagement).....	19
23. ZAC Tranchée de Calonne - Autorisation de signature du protocole de résiliation partielle anticipée de la Concession Publique d'Aménagement (CPA) avec la société Territoires 62 et la Société publique locale de l'Artois (SPL de l'Artois).....	19
24. Autorisation de signature du contrat de Concession d'aménagement avec la SPL de l'Artois pour la réalisation du projet urbain « Les Hameaux de Calonne »	19
25. LIÉVIN - Rue Jules Bédart - Résidence Aurore - Vente de trois cellules commerciales à Monsieur Nicolas CLIN	21
26. LIÉVIN - Angle des rues Victor Hugo et du Docteur Biat – EHPAD Denise Delaby – Signature d'un avenant tripartite au bail emphytéotique administratif entre la Commune de Liévin, l'AHNAC et la SA d'HLM Maisons et Cités	22
27. LIÉVIN - Rue Jules Ferry, convention de servitudes entre Enedis et la Ville - Alimentation d'installations de communication électronique présentes sur une parcelle communale	23
28. LIÉVIN - Avenue Lamendin, convention de servitudes entre Enedis et la Ville - Alimentation du programme « Constellation 3 ^e tranche »	23

VI. ÉNERGIE	24
29. Énergies renouvelables - Aides aux particuliers : Dossier Monsieur POLFLIET, Monsieur VERVOITTE et Madame HOCQ	24
30. Écomobilité - Aide aux particuliers	24
VII. CENTRES CULTURELS ET SOCIAUX	24
31. Convention de partenariat entre la Ville de Liévin et Culture Commune 2023-2024	24
VIII. COHÉSION SOCIALE	25
32. Politique de la Ville - Programme d'actions - Année 2024	25
IX. PERSONNEL	26
33. Création et modification d'emplois permanents au tableau des effectifs	26
34. Prime semestrielle d'assiduité allouée au personnel communal	26
X. SUBVENTIONS	27
35. Subventions aux associations - Année 2024	27

(La séance est ouverte à 18 h 05 sous la présidence de Monsieur le Maire, Monsieur Laurent DUPORGE.)

M. LE MAIRE.- Bonsoir, chers collègues.

Pourquoi y a-t-il autant d'absents ? Y a-t-il une épidémie, Monsieur KUZNIAK ? Il me semble en effet que beaucoup de sièges sont vides ce soir.

M. KUZNIAK.- Pour l'instant, cinq absents sont annoncés.

M. LE MAIRE.- J'ai l'impression que les rangs sont clairsemés.

Mes chers collègues, nous allons démarrer ce Conseil municipal du 04 avril 2024 car nous avons le *quorum* nécessaire.

Monsieur BECQUET, vous qui êtes pharmacien, que se passe-t-il à Liévin ? Y a-t-il beaucoup de malades ?

M. BECQUET.- Oui, Monsieur le Maire, il y a beaucoup de malades. Heureusement, les pharmaciens sont là. Nous allons gérer la situation.

M. LE MAIRE.- Vous allez délivrer les médicaments ?

M. BECQUET.- Bien sûr. Même si certains sont difficiles à obtenir, à la pharmacie de la Plaine, nous en avons. *(Sourires)*

Appel des conseillers

M. LE MAIRE.- Je vais demander au Directeur général des services de bien vouloir procéder à l'appel.

M. KUZNIAK.- Merci, Monsieur le Maire.

(Il est procédé à l'appel par Monsieur KUZNIAK, Directeur général des services.)

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur KUZNIAK.

Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE.- Je vais nommer Julien NOISETTE en tant que secrétaire de séance. Il a déjà pris sa place et je l'en remercie !

Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, je vais vous donner quelques informations relatives au personnel communal.

Il n'y a pas eu de naissance et il n'y a pas eu, fort heureusement, de décès.

Nous avons eu le plaisir de voir se marier l'un de nos employés municipaux, Adrien JUSTINE, le 30 mars 2024, qui est présent dans cette salle. C'était un beau mariage. La mariée était magnifique, et le marié portait un costume des plus originaux, avec une cravate qui venait d'on ne sait où, tout en étant également très élégant. Nous pouvons le féliciter et lui adresser tous nos vœux de bonheur.

(Applaudissements)

À la Ville, je signale les départs à la retraite de :

- Nicole THERY, qui était agent d'entretien au sein de la Police municipale, au 1^{er} mars 2024,
- Jean-Marc DRUON, qui était agent polyvalent au sein du service Accueil/courrier/reprographie, au 1^{er} mars 2024, grand personnage de cette mairie,
- Michel GUISON, qui était agent polyvalent secteur des Écoles au sein du Centre technique municipal, au 1^{er} mars 2024

- Jean-Claude LEMETTRE, agent polyvalent secteur des Cimetières au sein du Centre technique municipal, au 1^{er} mars 2024,
- Alain DELAFORGE, agent polyvalent Parcs et jardins au sein du Centre technique municipal, au 1^{er} avril 2024.

Il exerçait également les missions de concierge au sein de l'ancien collège Pierre et Marie Curie. C'est Johnny PARISSEAUX qui le remplacera sur ce site, où le Centre technique municipal accumule beaucoup de choses, parfois en excès, n'est-ce pas Monsieur Jean-Philippe DEPREZ. Lorsque ce site sera réaménagé et loti, je pense que Monsieur Jean-Philippe DEPREZ rencontrera des difficultés pour trouver un nouvel emplacement pour tout cela. Certaines personnes s'interrogent, car cette situation surviendra inévitablement un jour.

Au CCAS, je signale le départ à la retraite de :

- Gislaïne WIART, qui était responsable du Multi-accueil Françoise Dolto, au 1^{er} avril 2024.

À la Ville, nous avons enregistré le recrutement :

- Le 7 mars 2024, de Virgile HURTREL, comme policier municipal (remplacement mutation).

Au CCAS, nous avons également enregistré le recrutement :

- Le 4 mars 2024, de Madisson PATEREK, comme agent d'entretien des locaux au sein du Multi-accueil Simone de Beauvoir.

I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 23 février 2024

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations sur ce compte rendu ? (*Aucune*)

Il est donc approuvé.

II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations sur ce compte rendu ? (*Aucune*)

Il est donc approuvé.

Je vous propose de passer au plat principal de notre Conseil municipal, avec Monsieur DERNONCOURT, pour nous présenter le compte de gestion 2023 du budget principal de la Ville de Liévin.

III. FINANCES

1. Approbation du compte de gestion 2023 du budget principal de la Ville

M. DERNONCOURT.- Merci, Monsieur le Maire.

Considérant que le Receveur a bien repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2023 du budget principal de la Ville de Liévin.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations sur ce compte de gestion ? (*Aucune*)

Nous allons procéder au vote.

Y a-t-il des abstentions ? (*Le groupe « Rassemblement national », soit une abstention*)

Y a-t-il des voix contre ? (*Aucune*)

(*La délibération 1 est adoptée, moins une abstention.*)

Je vous remercie.

Ce compte de gestion 2023, Monsieur DERNONCOURT, est approuvé.

M. DERNONCOURT.- Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Ensuite, vous passez au point suivant.

2. Approbation du compte administratif 2023 du budget principal

M. DERNONCOURT.- Notre Conseil municipal doit délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Laurent DUPORGE, Maire de la Ville de Liévin.

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Comptable, visé et certifié par l'Ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, le Conseil municipal lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- En fonctionnement : 14 770 774,46 € ;
- En investissement : 14 496 875,35 €.

Le déficit d'investissement reporté est donc de 14 496 875,35 €.

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 6 630 722,25 €.

Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 18 382 896,96 €.

Il convient de constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Le Conseil municipal reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés précédemment.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2023 et le report sur l'exercice 2024 de l'ensemble des résultats des budgets sur le budget principal.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Y a-t-il des observations sur ce compte administratif ? (*Aucune*)

Mes chers collègues, je vous propose de ne pas procéder au vote immédiatement. La législation m'oblige à quitter la salle lors du vote des comptes administratifs. Comme il y en a plusieurs, afin de m'éviter de sortir à plusieurs reprises, nous allons d'abord présenter tous les comptes de gestion et tous les comptes administratifs. Ensuite, je passerai la parole à Samia SADOUNE, qui assurera la présidence provisoire de ce Conseil municipal, pour les faire voter. Est-ce que tout le monde est d'accord ? (*Approbation unanime des conseillers municipaux*)

Je vais ainsi donner la parole à Madame Françoise BENEZIT, qui va donc rapporter les deux délibérations la concernant.

3. Approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe Halle couverte

Mme BENEZIT.- Après avoir vérifié et contrôlé la parfaite concordance des écritures enregistrées sur l'exercice 2023 par l'Ordonnateur et le Comptable public du budget annexe Halle couverte, il est proposé d'approuver le compte de gestion présenté par le service de Gestion comptable conforme au compte administratif.

M. LE MAIRE.- Vous pouvez poursuivre, Madame BENEZIT.

4. Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe Halle couverte

Mme BENEZIT.- Compte tenu de la dissolution du budget annexe Halle couverte au 31 décembre 2023 et des résultats présentés, il est proposé d'intégrer les résultats au budget 2024 du budget principal la somme de 146 291,05 € au compte 001 (excédent d'investissement reporté) et la somme de 41 886,55 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Nous passons au compte de gestion 2023 du budget annexe Locations de salles présenté par Madame MARTIN.

5. Approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe Locations de salles

Mme MARTIN.- Après avoir vérifié et contrôlé la parfaite concordance des écritures enregistrées sur l'exercice 2023 par l'Ordonnateur et le Comptable public du budget annexe Locations de salles, il est proposé d'approuver le compte de gestion présenté par le service de Gestion comptable conforme au compte administratif.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Vous pouvez poursuivre, Madame MARTIN.

6. Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe Locations de salles

Mme MARTIN.- Compte tenu de la dissolution du budget annexe Locations de salles au 31 décembre 2023 et du résultat présenté, il est proposé d'intégrer le résultat au budget 2024 la somme de 9 983,40 € au compte 001 (excédent d'investissement reporté).

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Nous poursuivons avec la production d'énergie, Madame CHIARELLO.

7. Approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe Production d'énergie

Mme CHIARELLO.- Après avoir vérifié et contrôlé la parfaite concordance des écritures enregistrées sur l'exercice 2023 par l'Ordonnateur et le Comptable public du budget annexe Production d'énergie, il est proposé d'approuver le compte de gestion présenté par le service de Gestion comptable conforme au compte administratif.

8. Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe Production d'énergie

Mme CHIARELLO.- Compte tenu du résultat présenté à la section de fonctionnement, il est proposé de reporter sur le budget 2024 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) la somme de 109 479,90 €.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Nous passons à Henri JACKOWSKI pour le budget annexe Nauticaa.

9. Approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe Nauticaa

10. Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe Nauticaa

M. JACKOWSKI.- Le compte de gestion 2023 dressé du budget annexe Nauticaa par le Receveur a été visé et certifié conforme et n'appelle ni observation ni réserve.

Compte tenu de la dissolution du budget annexe Nauticaa au 31 décembre 2023 et du résultat présenté, il est proposé d'intégrer le résultat au budget 2024 du budget principal la somme de 686 888,73 € au compte 001 (déficit d'investissement reporté).

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Madame Sophie RUSIN n'étant pas encore arrivée, je vais demander à Samia SADOUNE de bien vouloir rapporter ses délibérations. Vous pourrez l'excuser car elle en prend seulement connaissance.

11. Approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe Lotissement Grand Siècle

12. Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe Lotissement Grand Siècle

Mme SADOUNE.- Sur le même principe que ce qui a été présenté par mes collègues sur les sujets précédents, il s'agit d'approuver, d'une part, le compte de gestion 2023 du budget annexe Lotissement Grand Siècle et, d'autre part, le compte administratif 2023 du budget annexe Lotissement Grand Siècle, tels qu'ils vous sont présentés dans chacune des délibérations.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Il nous reste Monsieur TISON, qui finira avec le Lotissement La Sablière.

13. Approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe Lotissement La Sablière

M. TISON.- Après avoir vérifié et contrôlé la parfaite concordance des écritures enregistrées sur l'exercice 2023 par l'Ordonnateur et le Comptable public du budget annexe Lotissement La Sablière, il est proposé d'approuver le compte de gestion présenté par le service de Gestion comptable conforme au compte administratif.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Vous pouvez poursuivre, Monsieur TISON.

14. Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe Lotissement La Sablière

M. TISON.- Compte tenu de la dissolution du budget annexe Lotissement La Sablière au 31 décembre 2023 et des résultats présentés, il est proposé d'intégrer les résultats au budget 2024 du budget principal la somme de 1 203 314,69 € au compte 001 (excédent d'investissement reporté).

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Comme convenu, je quitte la salle pour vous laisser procéder aux votes groupés des comptes de gestion et administratifs.

(Monsieur le Maire, Laurent DUPORGE, se retire et Madame Samia SADOUNE, adjointe au Maire, assure la présidence de la séance.)

Mme SADOUNE.- Mes chers collègues, si vous en êtes d'accord, nous allons procéder au vote sur les délibérations 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14.

(Madame Samia SADOUNE appelle à voter une par une les délibérations 2 à 14 qui sont adoptées, moins une abstention du groupe « Rassemblement national ».)

Je vous remercie.

(Le vote étant réalisé, Monsieur le Maire, Laurent DUPORGE, revient et reprend la présidence de la séance.)

Mme SADOUNE.- Monsieur le Maire, l'ensemble des comptes de gestion et administratifs 2023 ont été adoptés, moins une abstention.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie, mes chers collègues, de votre confiance.

Ce vote de quasi-unanimité est surtout un remerciement que vous adressez à l'ensemble du personnel communal. En effet, ces comptes administratifs reflètent l'activité de la Ville de Liévin au cours de l'année 2023, en particulier celle de nos agents qui réalisent chaque année des miracles et sont toujours, j'insiste, au service de la population liévineoise. Ils le font avec talent, dévouement et engagement. Cette confiance que vous témoignez aujourd'hui est une belle récompense pour eux.

Je pense que nous pouvons dire que les résultats de ces comptes administratifs sont tout à fait remarquables, compte tenu du contexte dans lequel nous avons évolué durant l'année 2023. À mon avis, plusieurs collectivités aimeraient avoir des résultats aussi bons que ceux que nous avons obtenus en 2023, et espérons que cela dure.

Passons à la suite de l'ordre du jour de notre séance. C'est Monsieur DERNONCOURT qui prendra la parole, cette fois-ci pour une présentation un peu plus détaillée, car il s'agit de procéder au vote du budget primitif 2024. Monsieur DERNONCOURT, nous vous écoutons. Dites-nous ce qu'il va se passer en 2024.

15. Vote du budget primitif 2024 du budget principal

M. DERNONCOURT.- Effectivement, ma présentation sera un peu plus longue, Monsieur le Maire, compte tenu d'un budget de 144 M€.

Le budget primitif, rappelons-le, constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel d'une commune ; c'est, par conséquent, un document budgétaire essentiel. Il permet de traduire en termes budgétaires et comptables les actions d'une municipalité en procédant à l'ouverture de crédits, tant en dépenses qu'en recettes, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement. C'est en ce sens que l'on dit qu'un budget est un acte de prévision, un acte d'autorisation mais également un acte politique.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses, et ce, contrairement à l'État qui, lui, présente souvent un budget prévisionnel en déficit.

Rappelons que par délibérations en date du 14 mars 2023, le Conseil municipal a approuvé la suppression des budgets annexes suivants : Lotissements (du fait de l'ensemble de la vente des lots), Locations de salles, Halle couverte et Nauticaa. Ces budgets sont retracés en comptabilité analytique dans le budget principal par le biais de l'affectation des codes services. Seul subsiste le budget annexe Production énergie retracé dans la nomenclature M4 relative aux services publics industriels et commerciaux.

Concernant le budget primitif 2024, la section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 66 444 792,01 €, tandis que la section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 77 531 082,80 €, soit un budget de 143 995 874,81 €, pour ne pas dire 144 000 000 €.

S'agissant du projet de budget de la section de fonctionnement en dépenses :

Les charges à caractère général diminuent de 20 %. Cette baisse s'explique par la fermeture de Nauticaa, mais également par un plan d'économie interne visant à favoriser l'autofinancement des investissements et, par conséquent, le recours à l'emprunt.

Le budget alloué à la masse salariale passe de 23 M€ en 2023 à 23,3 M€ en 2024, prenant en compte le GVT.

Le budget affecté aux charges de gestion courante diminue de 3 035 320 € par rapport à 2023 pour s'établir à 4 852 650 €, compte tenu de la suppression des budgets annexes et, par conséquent, des subventions d'équilibre versées à l'ensemble de ces budgets.

S'agissant du projet de budget de la section de fonctionnement en recettes :

Le chapitre 70 (produits des services et du patrimoine) diminue de plus de 1 M€ compte tenu de la fermeture de Nauticaa.

Le chapitre 73 (produits fiscaux) augmente du fait de la revalorisation des bases fiscales de 3,9 %. Les taux communaux demeurent inchangés.

Le chapitre 74 (dotations et participations) augmente du fait de la hausse de la dotation de solidarité urbaine et des autres subventions de fonctionnement. Ces montants ont été réajustés par rapport aux réalisations de l'exercice 2023.

Concernant le projet de budget de la section d'investissement, celui-ci est détaillé en annexe de la note jointe à la convocation du Conseil municipal :

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 38 124 241 €.

Parmi les opérations inscrites au budget, nous trouvons notamment :

- Aménagement du quartier Jaurès : 3 400 505 € (sur un total prévu de 5 260 500 €) ;
- Cité minière des Genettes ERBM : 3 661 852 € (sur un total prévu de 7 138 520 €) ;
- Vidéoprotection : 719 605 € ;
- Chevalement du 1 bis : 2 446 679 € ;
- Travaux espaces publics : 543 829 € ;
- Voiries : 703 882 € ;
- Travaux éclairage public : 2 227 983 € ;
- Rénovation des Grands bureaux : 450 887 € ;
- Entretien des bâtiments scolaires : 304 202 € ;
- Démolition/reconstruction du groupe scolaire Jaurès : 3 631 052 € (sur un total prévu de 11 645 000 €) ;
- Rénovation de l'église Saint-Martin : 2 203 994 € ;
- Réhabilitation et extension de Nauticaa : 12 782 004 € (sur un total prévu de 26 900 800 €).

Ces dépenses s'équilibrent par les recettes suivantes :

- Les subventions : 5,7 M€ ;
- Le Fonds de compensation de la TVA : 2 M€ ;
- Les cessions d'immobilisation : 600 000 € ;
- L'emprunt : 13 M€.

Notons que l'autofinancement passe de 14,4 M€ en 2023 à 23 M€ en 2024. Cet excellent chiffre est dû à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, mais également à l'affectation des excédents 2023 au financement des investissements 2024 afin de minorer le recours à l'emprunt.

Qu'il me soit permis, à ce stade des délibérations d'ordre financier, de souligner la qualité du travail réalisé par nos services comptables sous la direction de Ludovic VIGREUX. Il convient de féliciter les services car cet exercice n'était pas si aisé que cela.

M. LE MAIRE.- Monsieur DERNONCOURT, merci pour cette présentation synthétique du projet de budget primitif 2024.

Mes chers collègues, je vous écoute. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Monsieur MOMPEU, nous vous écoutons.

M. MOMPEU.- Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir.

Monsieur le Maire, je vous délivre aujourd'hui deux palmes : la première est la palme d'or de la fiscalité. Liévin est en effet la ville où la taxe foncière est la plus élevée de tout le département, avec un taux de 66,26 %. Vous ne pouvez donc pas augmenter encore les impôts. Pourtant, ils vont augmenter

mécaniquement, avec la forte hausse des bases cette année qui va se cumuler avec la honteuse augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), que vous avez augmentée de 3 points, soit 37 %, après une précédente augmentation de 2 points déjà en 2021. Il y a Laurent DUPORGE, Maire de Liévin, avec le taux de taxe foncière le plus élevé du département, mais il y a également Laurent DUPORGE, Vice-président de la CALL, qui augmente la taxe d'enlèvement des ordures ménagères que tout le monde paiera, locataires comme petits propriétaires. Vous avez donc, Monsieur le Maire, la palme d'or de la fiscalité la plus lourde de tout le département.

Avec Liévin palme d'or de la taxe foncière, Liévin palme d'or de l'emprunt : 34,4 M€ d'emprunt sur seulement deux exercices. En 2023, un emprunt de 21,4 M€ était prévu pour équilibrer le budget. En 2024, ce sera un emprunt de 13 M€ nécessaire pour équilibrer les investissements. La Ville de Liévin était jusque-là prudente pendant de nombreuses années. Mais depuis deux ans, le recours à ces emprunts démesuré risque d'être une bombe à retardement sur le dos des contribuables. Les marges de manœuvre financières de la Ville de Liévin risquent de se tendre dans les années à venir, car ce nouvel emprunt de 13 M€, ajouté à celui de l'année dernière, va considérablement augmenter les annuités de remboursement en capital et en intérêts, ce qui dans le temps aura un effet négatif.

La vérité est que vous n'arrivez pas à investir sans recourir massivement à l'emprunt, preuve que vous n'avez plus aucune marge de manœuvre et que vous engagez les générations à venir.

Pour toutes ces raisons, je ne voterai pas ce budget 2024.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MOMPEU.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Monsieur DERNONCOURT.

M. DERNONCOURT.- Monsieur le Maire, lors du débat d'orientations budgétaires, j'avais déjà fait part de notre approbation au nom du groupe « *Communiste* » et, par conséquent, ce budget 2024 étant conforme aux orientations, notre groupe le votera.

Ce budget conséquent, de l'ordre de 144 M€, répond d'une part aux attentes de notre population, avec une fiscalité impactée uniquement par les décisions de l'État. D'autre part, il n'entraîne aucune pression fiscale supplémentaire pour les décisions budgétaires que nous voterons ce soir. Par conséquent, nous voterons ce budget 2024 dans le même état d'esprit que nous avons approuvé le débat d'orientations budgétaires.

Cependant, il faut bien voir qu'en matière de finances communales, même si ce budget est à l'équilibre entre les recettes et les dépenses, avec un investissement important, l'avenir ne sera peut-être pas toujours aussi rose. En effet, les annonces gouvernementales laissent entrevoir pour les prochaines années une pression accrue sur les collectivités locales et il est évident que compte tenu de la situation de notre population, il apparaît difficile, pour ne pas dire impossible, d'envisager dans les années à venir une augmentation de la pression fiscale.

Le budget 2024 présentant un investissement conséquent et poursuivant la transformation de la ville, définissant de nouveaux objectifs et services rendus à la population, le groupe « *Communiste* » votera ce budget 2024.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Madame SADOUNE.

Mme SADOUNE.- Monsieur le Maire, chers collègues, Monsieur DERNONCOURT a mentionné dans son propos liminaire que le budget se définissait comme un acte administratif, un acte de prévision et surtout un acte politique. Effectivement, c'est un acte au service de la population et, à Liévin, la majorité le conjugue dans l'intérêt du plus grand nombre des Liéviноises et Liéviноis. C'est un acte politique qui répond pleinement, voire au-delà, aux engagements pris lors de la campagne des dernières élections municipales, brillamment orchestrées par notre tête de liste, notre Maire, ce dont je pense nous pouvons le remercier et le féliciter.

Dans une période des plus difficiles, tant économiquement que socialement, nous portons fièrement ce budget primitif. Celui-ci est rendu possible grâce aussi au professionnalisme de l'ensemble des équipes, qui ont adopté la culture de l'intérêt du denier public.

Nous maîtrisons notre fonctionnement et, sans répéter la liste des projets d'investissement et des actions de fonctionnement déjà énumérés par Monsieur DERNONCOURT, nous continuons à répondre au plus grand nombre et particulièrement à celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Le groupe majoritaire est fier de ce qui nous est présenté et nous continuerons à porter la politique pour laquelle nous avons été brillamment élus.

Monsieur MOMPEU, vous avez décerné deux palmes d'or à Monsieur DUPORGE. Pour ma part, je souhaiterais vous en attribuer deux, non pas en or, mais en diamant ou en platine : celles pour votre taux d'absentéisme au sein du Conseil municipal, mais encore plus particulièrement au sein de la commission des Finances. Je pense que si vous étiez un peu plus assidu à cette commission, vous auriez compris que l'emprunt est une pratique courante et nécessaire pour une commune si elle veut continuer à avancer, et que ceux réalisés à Liévin l'ont été à des taux défiant toute concurrence. Vous avez bien entendu qu'il s'agit d'un budget de 144 M€. Vous arguez un emprunt de 13 M€, qu'à cela ne tienne, néanmoins il est utilisé à bon escient.

Vous avez évoqué la taxe foncière. Non, le taux de la Ville n'a jamais augmenté, ce sont les bases, et la Ville n'y est pour rien. Cela est issu d'un calcul, mais je ne vais pas vous l'apprendre, vous le savez déjà Monsieur MOMPEU. Alors, pourquoi mettez-vous en avant cet argument ? Je pense qu'un peu d'honnêteté intellectuelle ne vous ferait pas de mal.

Vous avez parlé de locataires et de petits propriétaires. Il n'y a pas de petits propriétaires ; il y a des habitants. Nous faisons en sorte, d'une part, de respecter notre engagement de ne pas augmenter la part de l'impôt de la Ville, et, d'autre part, de répondre à un service nécessaire et plus qu'utile à l'ensemble des habitants.

Je pense surtout que, dans des conditions extrêmement complexes, nous avons su réaliser les efforts nécessaires pour tenir nos engagements et même au-delà.

C'est bien entendu des deux mains que l'ensemble des membres du groupe « *Socialistes et apparentés de Liévin* » votera ce budget qui nous est présenté.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame SADOUNE.

Madame DELAPORTE.

Mme DELAPORTE.- Je serai très brève, Monsieur le Maire, car Madame SADOUNE a déjà exprimé certaines choses que j'aurais aimé dire aussi, donc merci à Madame SADOUNE.

Pour ma part, Monsieur le Maire, je tiens également à vous décerner une palme d'or : celle du meilleur maire. Effectivement, depuis que vous êtes à la tête de l'exécutif, beaucoup de personnes souhaiteraient venir à Liévin en raison des nombreuses initiatives que vous menez pour la ville. Vous accomplissez énormément de choses, et à Liévin, on y est bien. Ce slogan, vraiment, est magnifique.

Monsieur MOMPEU, j'aimerais également vous décerner une palme d'or. Madame SADOUNE vous en a attribué une.

Mme SADOUNE.- Deux !

Mme DELAPORTE.- Oui, et j'aimerais reprendre l'une d'entre elles, car l'une des palmes que vous avez décernées, Madame SADOUNE, correspondait également à l'une de mes idées. J'aurais voulu la décerner aussi : celle de la palme de diamant de l'absentéisme.

J'ai une deuxième palme à vous décerner, Monsieur MOMPEU : la palme de diamant de la manipulation. Aujourd'hui, j'aurais mis ma main à couper que vous seriez là. Pourquoi ? Parce qu'il y a les élections européennes dans deux mois, donc il faut se montrer. Il faut donner l'impression aux électeurs qu'on est présent. Mais ce n'est pas vrai. On se montre, on prend des photos pendant les élections, et après ? On se retire, on disparaît ! On fait croire aux électeurs quelques mois avant les élections qu'on va agir pour eux, mais ce n'est que de la manipulation. Monsieur MOMPEU est là aujourd'hui, mais dans deux mois, après les élections européennes, quand ses petits camarades auront obtenu un poste, il ne sera plus là ! On attendra les élections municipales, où quelqu'un dont on ne saura pas grand-chose, ou un parachuté qui ne fera rien, prendra des photos sur les marchés, et voilà, on manipulera. Il faut aussi savoir que pour faire partie du RN, il faut être le fils de, la femme de, et encore si elle a un bon compte en banque, la maman de, la

fille de, la petite-fille de, sinon on n'est pas considéré. On attendra donc les prochaines élections pour voir quelqu'un du RN, ne vous inquiétez pas !

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Y a-t-il d'autres interventions ? (*Aucune*)

Je pensais que les palmes d'or étaient réservées à Cannes, mais il semblerait qu'elles soient désormais attribuées également à Liévin.

Bien évidemment, j'étais persuadé que Monsieur MOMPEU n'allait pas m'attribuer, contrairement à vous, la palme d'or du meilleur maire !

Monsieur MOMPEU joue son rôle, et c'est bien qu'il soit là aujourd'hui. D'ailleurs, je préférerais qu'il soit plus souvent présent, car il est toujours intéressant d'avoir un contradicteur au sein d'une assemblée. Il est envoyé en mission, bien évidemment. Il est vrai qu'il pourrait mieux connaître Liévin s'il y passait plus de temps, si déjà il y habitait, s'il s'investissait dans la vie locale et s'il connaissait la population. Il joue son rôle de contradicteur et a le sens de la formule, comme tout contradicteur un peu parachuté. Mais personnellement, je préfère les actes sur le terrain et la réalité des choses tout simplement. Les électeurs et la population liévine de toute façon ne s'y trompent pas. Le sens de la formule, vous savez, s'efface rapidement. Les gens souhaitent que l'on s'occupe d'eux et que l'on travaille à faire de Liévin une ville digne de ses 30 000 habitants, avec des services à la population de qualité au meilleur coût possible, et des équipes à la hauteur d'une grande ville comme l'est Liévin. Je pense pouvoir affirmer qu'en effet, à Liévin, tout cela est rassemblé.

Monsieur MOMPEU a évoqué la palme d'or de la ville la plus taxée. Je vais le décevoir, mais je pense que cela ne fait pas assez longtemps qu'il me connaît, tout comme il connaît peu Liévin. Je rappelle à Monsieur MOMPEU que cela fait désormais 11 ans que je suis maire, et durant cette période, il n'y a jamais eu la moindre augmentation des taux communaux. Je me demande d'ailleurs si cela est le cas partout, y compris dans certaines communes de sa sensibilité politique. En outre, au-delà de cette stabilité, il y a eu deux années au cours desquelles nous avons baissé ces taux. C'est simplement un rappel !

Quant à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, je fais effectivement partie d'un groupe qui l'a votée. D'ailleurs, Monsieur MOMPEU, vous l'avez également votée d'une certaine manière car vous n'étiez pas présent. L'absence lors d'un vote équivaut à une forme d'approbation par défaut. Ainsi, vous faites partie de ceux qui ont finalement contribué au vote de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Je pense que tous les arguments nécessaires ont été apportés pour justifier cette augmentation. Son Président, Sylvain ROBERT, ainsi que les autres présidents de groupe, en ont suffisamment expliqué les raisons. Étant donné que cela ne relève pas du champ de mes compétences au sein de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, je n'ai pas y revenir.

Concernant la question de l'emprunt, sachez Monsieur MOMPEU que je suis toujours d'une totale transparence : lorsque je suis arrivé il y a 11 ans, notre taux d'endettement était d'environ 14 ou 15 ans, dépassant ainsi le seuil recommandé. Aujourd'hui, malgré tous nos efforts, Monsieur MOMPEU, nous sommes descendus à 8 ans seulement. Cependant, je vous annonce déjà que l'année prochaine, ce chiffre augmentera. Néanmoins, nous serons toujours en dessous de la barre des 12 ans, à partir de laquelle nous devons être vigilants.

Je peux d'ores et déjà vous dire, Monsieur MOMPEU, que je suis particulièrement fier de l'une des actions inscrites dans ce budget : les 38 M€ de dépenses d'investissement en équipements. Permettez-moi de vous en citer quelques-uns, et ensuite, je vous invite à interroger les Liévineuses et les Liéviens pour savoir si ces dépenses n'étaient pas nécessaires. Vous leur demanderez si, quand on fait du sport, en particulier de l'athlétisme, la piste au parc de Rollencourt ne méritait pas d'être rénovée. Il faut reconnaître qu'elle avait fait son temps, et je tiens à féliciter celles et ceux qui l'ont construite il y a quarante ans, car cette piste a duré. Vous leur poserez la question s'il n'était pas nécessaire de la refaire. De plus, je peux vous assurer, Monsieur MOMPEU, que nous avons choisi la bonne fenêtre de tir. Dans quelques semaines, un événement majeur se déroulera en France : les Jeux olympiques. Grâce à cela, 80 % du financement de cette piste ont été pris en charge par différents financeurs. En outre, nous aurons la fierté d'accueillir une délégation importante de l'équipe d'athlétisme des Pays-Bas, qui est la cinquième puissance athlétique mondiale. C'est plutôt satisfaisant !

Vous pourrez également demander aux Liéviноises et Liéviноis si la rénovation de l'église Saint-Martin était justifiée. Cette église présentait des problèmes sérieux : des fuites d'eau, des murs lézardés. Je dois avouer que je n'étais pas fier lorsque je m'y rendais, même si elle est le théâtre de moments les plus heureux d'une vie comme les mariages et les communions des enfants, ou les plus difficiles comme les enterrements. Ce sont des moments auxquels assistent tant la population liéviноise que des extérieurs. Une église, vous en conviendrez, est un monument essentiel dans une ville, un repère culturel et patrimonial. Alors, devons-nous la laisser dans cet état, Monsieur MOMPEU ?

Devions-nous laisser l'école Jean Jaurès dans son état obsolète ? J'ai moi-même fréquenté cette école où j'ai vécu des moments extraordinaires et heureux, tout comme Monsieur JACKOWSKI qui y a enseigné. Malgré ces souvenirs, il est indéniable que l'école avait vécu. Construite à une époque où les normes étaient différentes, elle était en béton, avec des toits mal isolés, et elle avait tout simplement fait son temps. Il est me semble-t-il de notre devoir, surtout quand on s'adresse aux plus jeunes, d'avoir une belle école, un bel outil essentiel pour leur éducation et leur formation. Mais vous pourrez poser la question aux enfants et aux parents d'élèves du secteur Jean Jaurès.

Concernant la piscine, d'ailleurs la construction d'un tel équipement à Hénin-Beaumont signifie sans doute son utilité, devons-nous la laisser souffrir de déperditions énergétiques importantes, avec des rideaux non isolés ? Je doute que Madame CHIARELLO aurait été d'accord avec cela. Cette piscine, qui est d'une certaine manière un joyau parmi tous les bassins aquatiques de ce département et de ce bassin minier, voire au-delà, devait-elle être laissée à son sort, se déprissant progressivement ? À un moment donné, nous aurions été forcés de nous poser la question s'il ne fallait pas la fermer et la démolir, comme cela s'est malheureusement produit à Lens, à côté de chez nous. Pour notre part, nous avons fait un choix différent : la réhabiliter dans son existant et l'agrandir afin qu'elle reste le fleuron des bassins aquatiques. J'ai eu des discussions avec quelques-uns des spécialistes sur cette question, et ils estiment que nous atteindrons 500 000 entrées comparé aux 380 000 précédentes. En outre, cette piscine restera l'une des moins coûteuses pour les contribuables, car elle attirera justement beaucoup de visiteurs. Vous poserez la question à celles et ceux qui fréquentent Nauticaa et qui auront envie de passer un après-midi complet en famille, comme s'ils étaient d'une certaine façon en vacances !

Monsieur MOMPEU, fallait-il également ne pas rénover le Chevalement du 1 bis ? Je sais bien que vous n'avez peut-être pas cette culture minière, cette passion, cette émotion que ressentent toute Liéviноise et tout Liéviноis en voyant un terril ou un chevalement. Ce sont les larmes de cette région qui pleurent, Monsieur MOMPEU. On ne s'attaque pas à cela. J'ai la fierté de dire que ce chevalement sera non seulement rénové, mais qu'il va également revivre. Cela créera une émotion particulière chez chaque habitant de Liévin, et même au-delà, car je peux déjà vous dire qu'on parle partout de ce chevalement. La manière dont il sera mis en valeur le soir grâce à la lumière, la façon dont il reprendra vie, rendra fière toute la population de Liévin. Peut-être pas vous, car vous ne pouvez pas ressentir cette émotion, vous ne connaissez pas l'histoire, la douleur de ce passé minier et de ceux qui l'ont vécu. Eh bien, nous, nous allons le faire. Ce sont des éléments de fierté qui nous rassemblent tous ici, au sein de ce Conseil municipal.

L'emprunt, oui, d'ailleurs nous le mobilisons beaucoup moins que prévu, grâce à des résultats de comptes administratifs tout à fait exceptionnels. Mais oui, l'emprunt est nécessaire. On parlait de Cannes, mais moi, je ne suis pas à Cannes. Je ne suis pas en capacité d'autofinancer chacun de mes investissements. Cependant, j'ai toujours dit, Monsieur MOMPEU, qu'une ville qui n'investit pas, même en se limitant à ce qu'elle peut, c'est-à-dire très peu, finit par dépérir et mourir.

Je vais vous donner un chiffre, Monsieur MOMPEU. On parle de crise économique et de crise de l'immobilier, et vous mentionnez les propriétaires. Actuellement, 400 logements sont en cours de construction à Liévin, et ce, malgré la crise immobilière. Cela prouve que Liévin suscite de l'intérêt, que vous le vouliez ou non. On ne construit pas 400 logements dans une ville sans raison ; les promoteurs et bailleurs ne viennent que s'il y a un réel intérêt pour la ville.

Nous avons réussi cela progressivement, grâce aux services. Comme l'a souligné Monsieur DERNONCOURT, cela est possible grâce à une gestion au centime près de chaque dépense engagée par les services. Leur seule priorité constante est de trouver des moyens d'économiser tout en maintenant les mêmes niveaux de service, et de faire en sorte que chaque euro dépensé soit absolument nécessaire et le moins coûteux possible. C'est pour cela que nous réussissons. Si nous n'avions pas cette rigueur quotidienne, nous ne pourrions pas investir autant. Je peux vous assurer qu'ils font un excellent travail. Je les félicite, car ce que

nous réalisons à Liévin depuis plusieurs années est le fruit d'une vigilance absolue sur chaque dépense engagée par les services. Ils ne sont jamais dans le confort, se demandant toujours si une dépense est nécessaire ou non, et comment la rendre moins coûteuse. C'est leur obsession permanente. Félicitations à eux, car sans leur rigueur, rien de tout cela ne serait possible.

Ce budget 2024 s'inscrit dans la continuité des 11 années durant lesquelles j'ai la chance d'être maire de Liévin. Pendant ces 11 années, Monsieur DERNONCOURT, vous étiez déjà aux finances. Tout comme Monsieur LEJEUNE, Martine GERMA, et Samia SADOUNE, beaucoup étaient déjà là, tandis que d'autres nous ont rejoints il y a quatre ans. Chacun contribue à l'effort collectif, et c'est ce travail d'équipe, Monsieur MOMPEU, qui fait avancer la ville de Liévin, et pas le sens de la formule, même si je le comprends. Ayant été moi-même directeur de cabinet, je sais ce qu'est d'écrire des choses parce qu'on est dans l'opposition et qu'il est difficile de devoir admettre que la gestion est bonne et le budget solide. Je pense néanmoins que vous devriez le dire, car certains de vos électeurs, Monsieur MOMPEU, me le disent. Parfois, il est important de reconnaître que ce qui est fait est bien fait. Cela ajouterait une part de vérité à votre discours et, je crois, grandirait votre engagement et la politique en général.

Mes chers collègues, je vous remercie de votre participation et de votre collaboration à l'élaboration de ce budget. Car au-delà des services, vous êtes également vigilants, soumettez en permanence des propositions et veillez à ce que tout se passe comme il faut. En particulier, je tiens à vous remercier de votre présence au quotidien aux côtés de notre population. Lorsque nous votons des lignes de crédit, ce n'est pas parce que dans notre petite tête nous avons pensé à quelque chose, mais parce que nous y avons tout ce qui est dans la tête des Liéviennes et des Liéviens. Nous n'en sommes finalement que les rapporteurs, et pour cela, je vous remercie du fond du cœur.

Je vais ainsi mettre au vote ce budget primitif 2024.

Y a-t-il des abstentions ? *(Le groupe « Liévin verte 2020 », soit une abstention)*

Y a-t-il des voix contre ? *(Le groupe « Rassemblement national », soit une voix contre)*

(La délibération 15 est adoptée, moins une abstention et une voix contre.)

Je vous remercie.

Nous passons à la délibération suivante, Monsieur DERNONCOURT.

16. Mise à jour des autorisations de programme au titre de l'exercice 2024 – Budget principal

M. DERNONCOURT.- Comme chaque année au moment du vote du budget primitif, il y a lieu de mettre à jour l'ensemble des autorisations de programme, ainsi que la ventilation des crédits de paiement. Celles-ci sont présentées dans l'annexe jointe au projet de délibération que chacun a reçu.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Nous allons ainsi procéder au vote.

Y a-t-il des voix contre ? *(Aucune)*

Y a-t-il des abstentions ? *(Le groupe « Rassemblement national », soit une abstention.)*

(La délibération 16 est adoptée, moins une abstention.)

Je vous remercie.

Nous passons ensuite à Madame CHIARELLO concernant le budget annexe de la production d'énergie.

17. Vote du budget primitif 2024 budget annexe Production d'énergie

Mme CHIARELLO.- Les résultats définitifs 2023 ont été approuvés par le vote du compte administratif. Ces résultats sont donc intégrés au budget primitif 2024 et contribuent à son équilibre. La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes de fonctionnement à hauteur de 119 479,90 €.

M. LE MAIRE.- Ce budget devrait d'ailleurs être renforcé, car pour l'école Jean Jaurès et l'église Saint-Martin, nous ajouterons des panneaux photovoltaïques. Par conséquent, le budget devrait être plus important dans l'avenir. Êtes-vous satisfaite, Madame CHIARELLO ?

Mme CHIARELLO.- Oui.

M. LE MAIRE.- S'il n'y a pas d'observation, nous allons procéder au vote.

Y a-t-il des voix contre ? (*Aucune*)

Y a-t-il des abstentions ? (*Le groupement « Rassemblement national » et le groupe « Liévin verte 2020 », soit deux abstentions.*)

(*La délibération 17 est adoptée, moins deux abstentions.*)

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT, nous revenons à vous pour nous présenter les délibérations 18 et 19, en particulier les taux de fiscalité directe locale 2024.

18. Vote des taux de fiscalité directe locale 2024

M. DERNONCOURT.- Absolument, Monsieur le Maire, c'est un moment important lorsqu'il s'agit, pour le Conseil municipal, de voter les taux d'imposition.

Rappelons que pour compenser la perte de ressources liée à la suppression de la taxe d'habitation, les communes perçoivent la part départementale de la taxe foncière bâtie. L'État a mis en place un mécanisme de « sous-compensation » et de « surcompensation » afin que le produit fiscal perçu par les communes soit identique à celui perçu auparavant au titre des trois taxes (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et taxe foncière non bâtie).

La conséquence du transfert du produit d'impôt foncier bâti départemental au niveau communal se traduit logiquement par l'addition du taux de la part communale et du taux de la part départementale, conduisant mécaniquement à une hausse du taux de la taxe foncière bâtie sur l'avis d'imposition.

Il est donc proposé ce soir de voter les taux 2024 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 66,26 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 66,83 %
- Taxe d'habitation : 23,29 %.

Vous constaterez que ces taux sont identiques à ceux votés l'an dernier au Conseil municipal pour 2023.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie, Monsieur DERNONCOURT.

Y a-t-il des observations ? Monsieur MOMPEU.

M. MOMPEU.- Avec un taux de la taxe foncière à 66,26 %, Liévin bat des records. Ne pas revaloriser les taux communaux est une chose, mais il conviendrait désormais d'amorcer une baisse durable de ces taux. Rappelons qu'il s'agit d'une taxe sur les propriétaires liévinois qui ne sont pas des nantis et qui subissent, eux aussi, l'augmentation générale des prix.

Baisser la fiscalité directe locale permettrait de rendre notre commune plus attractive et d'attirer des jeunes familles, des primo accédants qui participeront au dynamisme de Liévin.

Amorcer une baisse de la fiscalité directe locale serait un signe positif pour les Liévinois propriétaires et n'attendons pas le dernier budget de cette mandature pour amorcer cette baisse.

Au niveau national, nous proposons de taxer les superprofits de certaines entreprises. Mais vous, visiblement, vous surtaxez déjà les Liévois propriétaires.

M. LE MAIRE.- Très bien ! Y a-t-il d'autres interventions ? (*Aucune autre*)

Nous allons procéder au vote.

Y a-t-il des voix contre ? (*Aucune*)

Y a-t-il des abstentions ? (*Le groupe « Rassemblement national », soit une abstention*)

(*La délibération 18 est adoptée, moins une abstention.*)

Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT, il vous reste à nous présenter la modification de la durée des amortissements.

19. Modification de la durée des amortissements du budget principal

M. DERNONCOURT.- Rappelons que l'amortissement est une technique permettant de constater comptablement la dépréciation d'un bien sur sa durée probable de vie et de dégager une ressource en investissement destinée à son renouvellement.

La constatation de l'amortissement des immobilisations constitue une opération d'ordre budgétaire se traduisant par un crédit en recettes d'investissement (compte 28) et un débit en dépenses de fonctionnement (compte 6811).

En application de la nomenclature budgétaire et comptable M57, l'amortissement s'effectue selon la règle du *prorata temporis* à la mise en service de l'immobilisation. Toutefois, le Conseil municipal peut déroger de manière exceptionnelle à cette règle en conservant la méthode de l'amortissement linéaire pour certaines immobilisations.

L'article R.2321-1 du Code général des collectivités territoriales précise les immobilisations concernées par ce dispositif.

Ce même article précise également le principe selon lequel l'assemblée délibérante a la possibilité de fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an.

Ainsi, Monsieur le Maire, il est proposé une modification de la délibération en date du 11 avril 2023 relative aux durées d'amortissement, et ce, pour tenir compte du passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57.

Précisons que cette délibération prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024, date du passage à la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57.

Un état récapitulatif actualisé des durées d'amortissement par catégorie de biens est annexé à la délibération. Cet état figurera également en annexe dans le budget primitif 2024 comme le prévoit l'instruction budgétaire.

Il est donc proposé au Conseil municipal de décider :

- de fixer les durées d'amortissement pour chacune des catégories de biens telles que présentées dans l'annexe jointe ;
- d'adopter les nouvelles règles de gestion concernant les biens de faible valeur ;
- de déroger à la règle d'amortissement au *prorata temporis* pour ces biens de faible valeur ;
- d'appliquer cette délibération à compter du 1^{er} janvier 2024.

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, on remarque que Daniel DERNONCOURT, qui maîtrise la question, a bénéficié du concours, des explications et de la pédagogie nécessaires de la part de Ludovic VIGREUX.

M. DERNONCOURT.- Tout à fait.

M. LE MAIRE.- S'agissant de nous, je ne suis pas certain que nous ayons réussi à suivre parfaitement les explications, car il faut reconnaître que c'est un peu complexe. Je crois qu'il faut vraiment se plonger dans la question pour commencer à maîtriser pleinement cette délibération. Cependant, je pense que nous pouvons faire confiance, d'une part, à notre adjoint aux finances et, d'autre part, aux services pour que je puisse vous soumettre cette délibération pour approbation.

Y a-t-il des voix contre ? (*Aucune*)

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*)

(La délibération 19 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Nous passons aux marchés publics, si vous le voulez bien, Monsieur DEPREZ.

IV. MARCHÉS PUBLICS

20. Constitution d'un groupement de commandes pour la maintenance préventive et curative des équipements mobiles

M. DEPREZ.- Deux nouveaux établissements ont des équipements mobiles répartis comme suit :

- Cuisine centrale Marc Witzak : 2 portails autoportants ;
- Crèche Simone de Beauvoir : 1 portail autoportant et 2 portes piétonnes.

C'est pour cette raison que nous avons décidé d'établir un groupement de commandes entre la Ville de Liévin et le CCAS, afin d'optimiser nos dépenses. La convention définissant les rôles de chacun figure en pièce jointe, étant précisé que la Ville de Liévin assurera la coordination et les procédures jusqu'à la signature des marchés qui seront renouvelables trois fois douze mois.

M. LE MAIRE.- Cela relève du bon sens.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(La délibération 20 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur FRUCHART.

21. Location, pose et entretien des illuminations de Noël sur le territoire communal

M. FRUCHART.- L'objet de cette délibération vise à faire rayonner notre ville : il s'agit de la location, de la pose et de l'entretien des illuminations de Noël sur le territoire communal.

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la Collectivité souhaite lancer un marché de location, pose et entretien des illuminations de Noël sur le territoire communal. L'objectif attendu sera de mettre en valeur le patrimoine de la commune et les espaces ouverts au public.

La durée du marché est de 48 mois, avec un coût prévisionnel de 500 000 € sur toute sa durée. Les crédits seront prévus au budget primitif de chaque année.

(Madame CHIARELLO se retire à 19 h 04.)

M. LE MAIRE.- Cette délibération est importante, chers collègues, car vous avez sans doute pu observer depuis quelques années l'embellissement de notre commune durant la période de Noël, en particulier la qualité de toutes nos illuminations. D'ailleurs, en parlant du rayonnement de Liévin, sauf si je ne vois pas bien clair, mais généralement on observe une affluence de véhicules provenant d'un peu partout pour les

admirer. Aujourd'hui, lorsqu'on veut montrer des illuminations à ses enfants, on vient à Liévin. Monsieur MOMPEU, si vous avez des enfants, je vous encourage vivement à venir les admirer à Liévin, car elles sont tout à fait remarquables.

Notre précédent adjoint aux Travaux, Edmond GOGUILLON, s'y consacrait avec beaucoup de soin et d'efficacité. Daniel FRUCHARD a pris la relève, soutenu par les équipes du service Électricité du CTM, en particulier par son remarquable responsable, Jean-Philippe DEPPEZ. Nous avons commencé modestement, avec des idées, et chaque année, nous avons enrichi nos décorations. Aujourd'hui, nous sommes devenus une référence en matière d'illuminations de Noël, à tel point que même les enseignes professionnelles nous sollicitent. Autrefois, nous devions les contacter pour obtenir des informations, mais désormais, elles viennent à nous, car Liévin figure parmi leurs références.

C'est pourquoi cette délibération est si importante.

C'est souvent le jour de la Sainte-Barbe que nous illuminons notre ville. À mon avis, nous aurons encore cette année de nombreux enfants et même des adultes enchantés, car cela continue de me faire aussi rêver. J'ai toujours les yeux qui brillent dans ces moments-là. Je suis convaincu que pour le prochain Noël, Liévin sera encore plus magnifique et que nous parviendrons à faire rêver encore plus d'enfants que cette année. En tout cas, nous comptons sur vous, Monsieur FRUCHARD.

M. FRUCHARD.- Je serai présent avec toutes nos équipes.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord sur cette délibération ?

(*La délibération 21 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Nous poursuivons avec Monsieur Jérôme DARRAS. Monsieur le Sénateur, à vous la parole.

V. AMÉNAGEMENT - URBANISME - FONCIER

22. ZAC Tranchée de Calonne - Résiliation partielle anticipée de la CPA (Concession Publique d'Aménagement)

23. ZAC Tranchée de Calonne - Autorisation de signature du protocole de résiliation partielle anticipée de la Concession Publique d'Aménagement (CPA) avec la société Territoires 62 et la Société publique locale de l'Artois (SPL de l'Artois)

24. Autorisation de signature du contrat de Concession d'aménagement avec la SPL de l'Artois pour la réalisation du projet urbain « Les Hameaux de Calonne »

M. DARRAS.- Si vous m'y autorisez, Monsieur le Maire, je ferai une présentation groupée de ces trois délibérations qui portent sur le même sujet : la ZAC Tranchée de Calonne, même si nous les voterons ensuite séparément.

En effet, ces trois délibérations font suite à une première délibération du 12 décembre 2023 par laquelle nous avons acté la modification du dossier de réalisation de la ZAC de la Tranchée de Calonne.

Dans une perspective de raréfaction du foncier disponible, notre volonté était de faire monter en qualité urbanistique et environnementale le projet d'aménagement de ce qui constitue un nouveau quartier de notre commune, idéalement situé à proximité du centre-ville, sur les hauteurs du lieudit « Tranchée de Calonne ».

Cette première délibération portait sur l'urbanisme règlementaire du projet et a permis d'intégrer les modifications du programme souhaité, soit le passage d'une logique de commercialisation de lots libres de constructeurs à une refonte totale du projet urbain, accordant la priorité à la valorisation du paysage et à des formes mixtes de logements susceptibles de capter des publics différents.

Il s'agit aujourd'hui, par ces trois délibérations successives, de traiter les conséquences de cette modification de la ZAC sur la concession d'aménagement signée entre Territoires 62 et la Ville de Liévin, afin de préserver

les intérêts de la Collectivité, tout en permettant le glissement progressif de la première concession d'aménagement passée en 2007 avec Territoires 62 à une nouvelle concession avec la SPL de l'Artois.

Pour ce faire, il convient d'abord de résilier de façon anticipée une partie de la CPA, afin de permettre la finalisation du secteur A (au sud) selon les conditions initiales, et d'extraire de cette concession un secteur B (au nord) qui sera désormais aménagé selon les nouvelles intentions urbaines et paysagères que je viens de rappeler.

Un nouveau contrat de concession pourra dès lors être conclu directement avec la SPL de l'Artois, dont la Ville de Liévin est membre créateur et actionnaire de référence, sans donc obligation de mise en concurrence par une procédure parfois qualifiée de quasi régie.

Avec ces trois délibérations successives, il vous est proposé d'autoriser notamment le transfert des terrains de Territoires 62 vers la SPL, évitant à la Commune de les acheter à l'une pour les revendre à l'autre, et de poursuivre la phase A jusqu'en 2026, en anticipant sur le déploiement de la phase B qu'il convient désormais d'appeler « Les Hameaux de Calonne » et qui se poursuivra, elle, jusqu'en 2045.

Pour cette nouvelle concession d'aménagement, dont le coût estimé est de 28 288 150 €, la Ville s'engage à verser une participation qui correspond à la réalisation des ouvrages, en particulier la voirie, ayant vocation à lui être rétrocédés *in fine*, à hauteur de 12 380 000 €, par 19 versements de 620 000 € par an entre 2026 et 2044 et un dernier versement de 600 000 € en 2045.

Ce nouveau projet d'aménagement, conçu selon la logique de hameaux intégrés dans une solide armature paysagère, autorisera la construction de plus de 700 logements, qui s'ajouteront aux 300 de la phase A dont 60 déjà livrés. Ils se répartiront selon une programmation mixte et des formes urbaines résolument modernes, mixant l'individuel, l'intermédiaire et le collectif, contribuant à renforcer l'attractivité de ce nouveau quartier idéalement placé au cœur de la ville et de la centralité d'agglomération.

M. LE MAIRE.- Ces trois délibérations ont été très bien présentées.

M. DARRAS.- La première délibération consiste à autoriser la résiliation partielle anticipée de la CPA de la Tranchée de Calonne et à vous autoriser, Monsieur le Maire ou votre représentant, à engager les formalités administratives nécessaires.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Monsieur DARRAS a, me semble-t-il, tout expliqué. Un nouveau quartier va être aménagé à Liévin. Ce n'est pas neutre, car ce sont quasiment 900 logements qui seront construits dans « Les Hameaux de Calonne », un nom bien plus approprié. En quelque sorte, je trouve que ce changement de nom reflète parfaitement l'aboutissement de notre réflexion. Il est vrai que la phase A était plutôt quelconque en termes de qualité urbaine et d'intégration paysagère, comme l'a souligné Monsieur DARRAS. Ce n'était pas très abouti. Nous avons donc eu raison, me semble-t-il, de stopper tout cela et de faire appel à des spécialistes qui ont su détecter le potentiel de ce secteur. Effectivement, les phases suivantes offriront une qualité urbaine et environnementale remarquables dans un cadre au global magnifique, notamment avec la vue sur les collines de l'Artois. C'est en quelque sorte la ville à la campagne. Le passage de « La Tranchée de Calonne » à « Les Hameaux de Calonne » illustre bien notre réflexion, aujourd'hui largement approfondie et bien intégrée, je pense.

Ensuite, c'est un secteur stratégique pour Liévin et pour le bassin minier. Comme l'a précisé Monsieur DARRAS, nous allons entrer dans un contexte de raréfaction du foncier, et je peux vous assurer que les villes qui en disposeront, Monsieur MOMPEU, et là nous en avons beaucoup, deviendront encore plus attractives qu'elles ne le sont actuellement. Nous préparons ainsi l'avenir de Liévin, et je suis persuadé que ce foncier, qui va devenir rare, sera également très recherché et prendra de la valeur.

D'ailleurs, je pense que la participation financière que nous avons prévue pour l'aménagement de ce secteur sera réduite, grâce à la valeur de ce foncier qui va s'accroître considérablement. Nous pourrions solliciter davantage les aménageurs, les lotisseurs, etc., ce qui nous permettra de moins financer directement ces équipements et aménagements publics.

En tout cas, rendez-vous je pense dans 10 ans, Monsieur BOURDON, pour voir tout cela achevé, ou peut-être un peu plus tard.

M. BOURDON.- En 2045.

M. LE MAIRE.- Nous ne serons plus là au sein de cette assemblée, je pense, hormis peut-être les plus jeunes, mais nous verrons ce quartier évoluer et se construire petit à petit. Ce sera remarquable. Nous travaillons pour l'avenir de Liévin et, au-delà, pour l'avenir de l'Agglomération.

Monsieur DARRAS.

M. DARRAS.- Je rappelle qu'il s'agit de trois délibérations, dont la première consiste à autoriser la résiliation partielle anticipée de la CPA de « La Tranchée de Calonne ».

M. LE MAIRE.- Monsieur DARRAS est pointilleux. *(Sourires)*

Nous allons ainsi procéder au vote sur la délibération 22.

Y a-t-il des voix contre ? *(Aucune)*

Y a-t-il des abstentions ? *(Le groupe « Rassemblement national », soit une abstention.)*

(La délibération 22 est adoptée, moins une abstention.)

Je vous remercie.

M. DARRAS.- La deuxième délibération porte sur l'approbation du protocole de résiliation partielle anticipée de la CPA et à vous autoriser, Monsieur le Maire, à signer ce protocole ainsi que tous les documents s'y rapportant.

M. LE MAIRE.- Nous allons ainsi procéder au vote sur la délibération 23.

Y a-t-il des voix contre ? *(Aucune)*

Y a-t-il des abstentions ? *(Le groupe « Rassemblement national », soit une abstention.)*

(La délibération 23 est adoptée, moins une abstention.)

Je vous remercie.

M. DARRAS.- L'objet de la troisième et dernière délibération vise :

- L'approbation du choix de la SPL de l'Artois en tant que titulaire de la concession d'aménagement du projet urbain dénommé « Les Hameaux de Calonne » ;
- L'approbation du projet de concession d'aménagement présenté ;
- L'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la concession d'aménagement avec la SPL de l'Artois.

M. LE MAIRE.- Nous allons ainsi procéder au vote sur la délibération 24.

Y a-t-il des voix contre ? *(Aucune)*

Y a-t-il des abstentions ? *(Le groupe « Rassemblement national », soit une abstention.)*

(La délibération 24 est adoptée, moins une abstention.)

Je vous remercie.

Madame DELARUYELLE, concernant la vente de trois cellules commerciales, rue Jules Bédart.

25. LIÉVIN - Rue Jules Bédart - Résidence Aurore - Vente de trois cellules commerciales à Monsieur Nicolas CLIN

Mme DELARUYELLE.- La Commune est propriétaire de trois locaux commerciaux libres d'occupation depuis plusieurs années situés à Liévin, rue Jules Bédart, au rez-de-chaussée de la résidence Aurore, repris sous les lots 27, 28 et 29 de l'état descriptif de division - règlement de copropriété pour une surface globale de 76,23 m² d'après les certificats de superficie.

Monsieur Nicolas CLIN, gérant de l'enseigne N'Inko Tattoo, locataire d'une cellule située place Gambetta, souhaite s'en porter acquéreur au prix de 50 000 € pour y transférer son activité, la pérenniser et la développer en créant un emploi supplémentaire.

Le pôle d'évaluation domaniale, par avis du 28 février 2024, a fixé la valeur vénale de ces locaux au prix de 56 650 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Vu l'intérêt pour la Collectivité de conserver ce commerce en centre-ville, il est proposé de céder à Monsieur Nicolas CLIN lesdites cellules au prix de 51 000 €, frais de notaire en sus à la charge de l'acquéreur.

Cette cession serait assortie de la condition suspensive de l'obtention de financement nécessaire à cette acquisition.

M. LE MAIRE.- Très bien ! On pourra continuer de se faire tatouer à Liévin, et je sais que beaucoup le font. Même si c'est parfois un peu caché, de plus en plus de personnes se font tatouer aujourd'hui. Je pense que la mode du tatouage est revenue.

C'est un véritable jeu de chaises musicales. Monsieur CLIN occupait auparavant une cellule où Netto va désormais s'installer, à la place de l'ancien petit Carrefour, si je me souviens bien. Netto avait également besoin de la cellule de Monsieur CLIN. Par conséquent, ce dernier a vendu sa cellule et en reprend trois autres. En résumé, c'est un jeu de chaises musicales. Ce qui est intéressant, c'est que Monsieur CLIN reste et que Netto arrive en plus. En fin de compte, ce deal qui a été passé n'est pas si mal.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord ?

(La délibération 25 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur BECQUET, concernant la délibération suivante, qui est aussi compliquée.

26. LIÉVIN - Angle des rues Victor Hugo et du Docteur Biat – EHPAD Denise Delaby – Signature d'un avenant tripartite au bail emphytéotique administratif entre la Commune de Liévin, l'AHNAC et la SA d'HLM Maisons et Cités

M. BECQUET.- Par acte du 1^{er} juillet 2021, la Commune de Liévin a consenti à l'Association Hospitalière Nord Artois Clinique (AHNAC) un bail emphytéotique administratif (BEA) pour une durée de 99 ans portant sur l'EHPAD Denise Delaby.

L'AHNAC, conformément aux engagements résultant de ce BEA et en contrepartie de la redevance fixée à 1 €, doit réaliser la réhabilitation et l'extension de cet établissement. Elle s'est rapprochée de la SA d'HLM Maisons et Cités afin de lui en confier le financement ainsi que la maîtrise d'ouvrage, ce qui nécessite que la SA d'HLM Maisons et Cités se substitue temporairement à l'AHNAC en qualité de preneur au BEA, pour une durée équivalente à la durée d'amortissement des emprunts à souscrire pour le financement de l'opération. Pour cela, un avenant tripartite entre la Ville, l'AHNAC et la SA d'HLM Maisons et Cités doit être signé.

À l'expiration de la durée d'amortissement des emprunts, l'AHNAC reprendrait la qualité de preneur au BEA, pour la durée restant à courir de ce dernier.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur cet avenant.

M. LE MAIRE.- Très bien, Monsieur BECQUET, je pense que c'est parfaitement synthétisé.

Ce qui est important, c'est que des travaux vont être réalisés dans cet établissement, ce qui est une bonne chose, soit un investissement de 10 M€ qui sera injecté dans cet EHPAD. Ce n'est pas négligeable. Tout sera quasiment changé, y compris les fenêtres, et l'intérieur sera refait. Cette réhabilitation était nécessaire, car cet EHPAD avait déjà un peu vieilli, bien qu'il y ait pire ailleurs. Grâce à ces travaux, cet EHPAD

redeviendra ce qu'il doit être, c'est-à-dire un établissement à la pointe. Quelques photos sont projetées pour illustrer ces améliorations.

Ce qu'il faut retenir, c'est que les travaux vont se faire, et que les résidents actuels et futurs bénéficieront d'un établissement entièrement rénové. Sa capacité ne sera pas vraiment augmentée, à l'exception de cinq chambres supplémentaires. Il s'agit surtout de remettre l'établissement à niveau. L'AHNAC a d'ailleurs remercié l'Agence régionale de santé, qui finance plus de la moitié du projet. C'est tout de même significatif. Effectivement, ce sont 10 M€ de travaux supplémentaires à Liévin.

Monsieur BECQUET, bravo !

M. BECQUET.- Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord ?

(La délibération 26 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Monsieur NOISETTE.

27. LIÉVIN - Rue Jules Ferry, convention de servitudes entre Enedis et la Ville - Alimentation d'installations de communication électronique présentes sur une parcelle communale

M. NOISETTE.- L'objet de cette délibération consiste à autoriser la régularisation d'une convention de servitudes pour branchement avec Enedis sur la parcelle AV 53 située rue Jules Ferry, dans le cadre de l'alimentation d'installations de communication électronique.

M. LE MAIRE.- Très bien !

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord ?

(La délibération 27 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Vous nous présentez la délibération suivante, Monsieur NOISETTE.

28. LIÉVIN - Avenue Lamendin, convention de servitudes entre Enedis et la Ville - Alimentation du programme « Constellation 3^e tranche »

M. NOISETTE.- Il s'agit d'une délibération autorisant la régularisation d'une convention de servitudes pour le branchement avec Enedis sur la parcelle BX 707 située avenue Lamendin. Cette servitude permettra l'alimentation électronique de l'immeuble « Constellation 3^e tranche » en cours de construction par Maisons et Cités.

M. LE MAIRE.- Très bien !

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Sommes-nous tous d'accord ?

(La délibération 28 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Madame BETREMIEUX, vous allez présenter deux délibérations en raison de l'absence de Thérèse CHIARELLO, qui a dû quitter ce Conseil municipal pour des raisons personnelles.

VI. ÉNERGIE

29. Énergies renouvelables - Aides aux particuliers : Dossier Monsieur POLFIET, Monsieur VERVOITTE et Madame HOCQ

Mme BETREMIEUX.- Il s'agit d'une délibération classique d'attribution d'aides financières pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques, selon les conditions fixées par les délibérations du 6 avril 2007 et du 30 mars 2012 (1 €/Watt crête, plafonné à 1 500 €).

Les trois dossiers présentés répondant aux conditions, l'aide est ainsi accordée, soit un montant total de 4 500 €.

M. LE MAIRE.- C'est une ancienne politique qui se poursuit.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord ?

(La délibération 29 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Nous poursuivons avec l'écomobilité, Madame BETREMIEUX.

30. Écomobilité - Aide aux particuliers

Mme BETREMIEUX.- Il s'agit d'une délibération classique d'attribution d'aides financières pour l'acquisition de vélos à assistance électrique (aide de 250 €) et de trottinettes électriques (aide de 100 €) selon les conditions fixées par la délibération du 12 janvier 2021.

Nous avons reçu 11 nouvelles demandes.

M. LE MAIRE.- La situation semble se stabiliser. Je pense que l'on s'est bien équipé à Liévin, ce qui explique que les demandes se stabilisent.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord ?

(La délibération 30 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

J'ai noté que c'est Madame CLÉMENT qui doit rapporter sur la convention de partenariat entre la Ville de Liévin et Culture Commune.

Mme CLÉMENT.- Effectivement, car j'ai le pouvoir de Sahaman BELKADI.

M. LE MAIRE.- Selon moi, c'est plutôt Madame VANCAILLE qui devrait le faire, car cela concerne la culture.

Mme CLÉMENT.- Je peux laisser Martine s'en charger.

M. LE MAIRE.- C'est donc Martine VANCAILLE qui va nous présenter cette délibération.

VII. CENTRES CULTURELS ET SOCIAUX

31. Convention de partenariat entre la Ville de Liévin et Culture Commune 2023-2024

Mme VANCAILLE.- Il s'agit de renforcer le partenariat déjà conventionné entre la Ville de Liévin et Culture Commune dans le cadre de la mise à disposition de la salle de spectacles du Centre Arc-en-ciel, afin de faire profiter les usagers des quatre centres culturels et sociaux liévinois d'un tarif partenarial de 3 € TTC sur les spectacles programmés dans le cadre de la saison 2023-2024 de Culture Commune.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie pour cette présentation improvisée, Madame VANCAILLE.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord ?

(*La délibération 31 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Madame SADOUNE, concernant la Politique de la Ville, en particulier le programme d'actions.

VIII. COHÉSION SOCIALE

32. Politique de la Ville - Programme d'actions - Année 2024

Mme SADOUNE.- Avant les fêtes de fin d'année, il vous avait été présenté ce que l'on qualifie chaque année d'un préprogramme d'actions.

Aujourd'hui, il convient de délibérer sur le programme d'actions final, qui a été présenté et défendu auprès des comités des financeurs.

Cette année, près de 40 projets ont été validés, contre 36 en 2023.

L'enveloppe financière s'élève, uniquement pour la part de l'État, à hauteur de 300 000 € sur les 821 000 € de coût total d'actions. Nous pouvons également être fiers, car nous disposons de la programmation la plus vaste et, je pense, la plus complète à l'échelle de l'Agglomération, et l'une des premières du Département. Ainsi, les porteurs de projets vont pouvoir engager leurs actions au profit des habitants.

M. LE MAIRE.- Madame SADOUNE fait preuve de modestie, car ils ont très bien négocié avec Monsieur TALAGA.

Nous avons plus de populations et de territoires couverts par la Politique de la Ville, ce qui signifie plus de financements et d'actions retenues. De plus, nous avons un sous-préfet tout à fait remarquable, très intelligent et intéressé comme j'en ai rarement vu. Il s'est déplacé plusieurs fois à Liévin. Je lui prédis un brillant avenir dans la fonction publique d'État, voire dans la préfecture. Je ne doute pas que rapidement il bénéficie d'une promotion. En tout cas, je pense qu'il a remarqué la qualité de notre programmation et des actions conduites, et Madame SADOUNE et Monsieur TALAGA ont parfaitement bien négocié.

Mme SADOUNE.- Avec l'accompagnement également de Monsieur BOURDON.

M. LE MAIRE.- Monsieur BOURDON y était aussi ?

Mme SADOUNE.- Oui, il nous a accompagnés en particulier sur la question du découpage.

M. LE MAIRE.- D'accord, il a apporté son expertise sur le sujet. Autrement, sur les actions, je doute qu'il soit très fort ! (*Rires*)

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord ?

(*La délibération 32 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

Roselyne NESPOLA nous présente la prochaine délibération.

IX. PERSONNEL

33. Création et modification d'emplois permanents au tableau des effectifs

Mme NESPOLA.- En vue de répondre aux besoins des services de la Collectivité, il convient de créer différents emplois permanents listés dans la délibération.

Ces postes sont déjà pourvus par des agents contractuels qu'il convient d'intégrer dans la fonction publique territoriale du fait de la qualité de leur travail.

Il convient également de modifier des emplois permanents de la façon suivante :

- Ouvrir aux différents grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs le poste de gestionnaire paie - retraites au sein du service Ressources humaines à temps complet actuellement au grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe. Ce poste est déjà pourvu par un agent contractuel qu'il convient d'intégrer dans la fonction publique territoriale du fait de la qualité de son travail.
- Modifier le calibrage des cadres de l'emploi permanent du responsable du service Maîtrise d'ouvrage bâtiments à temps complet actuellement au grade d'ingénieur principal, en l'ouvrant aux différents grades du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique A et permettre le recrutement d'un agent contractuel en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire. Ces modifications interviennent afin de permettre le recrutement d'un nouveau responsable, l'agent en poste ayant sollicité une mutation vers une autre collectivité.

M. LE MAIRE.- Très bien, merci Roselyne.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord ?

(*La délibération 33 est adoptée à l'unanimité.*)

Je vous remercie.

34. Prime semestrielle d'assiduité allouée au personnel communal

Mme NESPOLA.- Un complément de rémunération – versé par moitié en mai, le solde en novembre – est modulé en fonction d'un barème annexé à la présente délibération.

Il pourrait être plafonné à 1 876 € nets pour l'année 2024 hors cotisations Régime de retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP).

M. LE MAIRE.- Très bien ! Vous auriez pu préciser que depuis 10 ans, cette prime a été revalorisée de plus de 20 %.

Mme NESPOLA.- C'est vrai, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Aujourd'hui, c'est près de 1 880 €, ce qui n'est pas négligeable.

J'ai un opposant acharné à cette prime : mon Directeur général des services, qui préférerait un treizième mois. Cependant, je considère que la prime est beaucoup plus intéressante car elle est identique pour tous. Pour Monsieur KUZNIAK, ce n'est pas un treizième mois, mais pour d'autres, c'est un treizième mois et demi.

(*Rires dans la salle*)

Comme Monsieur KUZNIAK n'est pas malheureux, je vous propose de maintenir ce système de prime qui est plus avantageux pour un plus grand nombre d'agents que ne le serait un treizième mois. Je trouve que cette philosophie est vraiment très intéressante. Je suis désolé, Monsieur KUZNIAK.

M. KUZNIAK.- J'aurai essayé !

(*Rires dans la salle*)

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? (*Aucune*)

Sommes-nous tous d'accord ?

(La délibération 34 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Il nous reste, non pas Éric MICHALAK car il est souffrant, mais Lionel FLAMENT pour nous présenter les subventions aux associations pour l'année 2024.

X. SUBVENTIONS

35. Subventions aux associations - Année 2024

M. FLAMENT.- Chers collègues, Monsieur le Maire propose de valider l'attribution des subventions aux associations suivant la liste et pour les montants indiqués dans la délibération.

M. LE MAIRE.- Merci.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

(La délibération 35 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Mes chers collègues, je vous remercie de votre participation à ce Conseil municipal. Le prochain aura lieu le 20 juin à 18 h 00.

Je vous souhaite une belle soirée et au plaisir de vous retrouver très prochainement.

(La séance est levée à 19 h 33.)